[Le français suit]

THE ACCESS AND USE OF RADARSAT CONSTELLATION MISSION (RCM) IMAGERY IS REGULATED UNDER THE REMOTE SENSING SPACE SYSTEMS ACT ("RSSSA"). THE GOVERNMENT OF CANADA GRANTS YOU, THE LICENSEE, A ROYALTY-FREE, PERPETUAL, NON-EXCLUSIVE LICENSE TO USE THE RCM IMAGERY ASSOCIATED WITH THIS LICENSE AGREEMENT, INCLUDING FOR COMMERCIAL PURPOSES, SUBJECT TO THE TERMS AND CONDITIONS BELOW.

YOU HEREBY ACKNOWLEDGE TO HAVE READ, UNDERSTOOD AND ACCEPTED TO BE BOUND BY ALL THE TERMS AND CONDITIONS OF THIS LICENSE AGREEMENT.

RADARSAT CONSTELLATION MISSION (RCM) PUBLIC USER LICENSE AGREEMENT

1. DEFINITIONS:

In this License Agreement, the terms below have the following meanings:

"Intellectual Property" means any information or knowledge of an industrial, scientific, technical, commercial, literary, dramatic, artistic or otherwise creative nature, whether oral or recorded in any form or medium and whether or not subject to copyright; this includes but is not limited to any inventions, designs, methods, processes, techniques, know-how, show-how, models, prototypes, patterns, samples, schematics, experimental or test data, reports, drawings, plans, specifications, photographs, manuals and any other documents, Software, and Firmware.

"RCM" means RADARSAT Constellation Mission.

"Raw Data" means sensor data from a remote sensing satellite, and any auxiliary data required to produce Remote Sensing Products from the sensor data, that have not been transformed into a Remote Sensing Product.

"RCM Imagery" means Raw Data and Remote Sensing Products acquired and/or created through the RCM.

"Remote Sensing Product" means an image or data produced from raw data in any way that transforms the raw data.

"You" means the natural or legal person, or body of persons corporate or incorporate, acquiring rights under this License Agreement as a Licensee.

2. OWNERSHIP:

The RCM Imagery provided to you under this License Agreement is licensed, not sold. As such, all right, title and interest in and to all Intellectual Property in or related to the RCM Imagery so provided is and will remain the exclusive property of the Government of Canada.

3. GRANT OF LICENSE:

The RCM Imagery you are accessing is subject to the *RSSSA* and provided in accordance with the Canadian Open Government Directive. With the RCM Imagery associated with this License Agreement, you are free to:

- Copy;
- Modify;
- Publish;
- Translate;
- Adapt;
- Distribute; or
- Otherwise, use the RCM Imagery in any medium, mode or format for any LAWFUL purpose.

You must, where you do any of the above:

- Acknowledge the source of the RCM Imagery by including the following copyright notice conspicuously
 displayed alongside the RCM Imagery or any portion thereof and, where possible, provide a link to this
 License Agreement.
 - a. "RADARSAT Constellation Mission Imagery © Government of Canada (Year of Acquisition)"; and
 - b. "RADARSAT is an official mark of the Canadian Space Agency" must appear as a credit.

The terms of this License Agreement are important, and if you fail to comply with any of them, the rights granted to you under this License Agreement may be terminated.

4. EXCEPTIONS:

This License Agreement does **not** grant you any right to:

- Use personal information;
- Use third party rights the Government of Canada is not authorized to license;
- Use the names, crests, logos, or other official symbols of the Government of Canada;
- Use information subject to other Intellectual Property rights, including patents, trade-marks and official marks:
- Sell the RCM Imagery provided to you by the Government of Canada; or
- Reverse engineer, disassemble, or decompile the RCM Imagery in any way.

5. NON-ENDORSEMENT:

This License Agreement does not grant you any right to use the RCM Imagery in a way that suggests any official status or that the Government of Canada endorses you or your use of the RCM Imagery.

6. LIMITATION OF WARRANTY AND WAIVER OF LIABILITY:

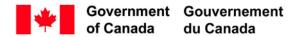
The RCM Imagery is licensed "as is", and the Government of Canada excludes all representations, warranties, obligations, and liabilities, whether express or implied, to the maximum extent permitted by law.

The Government of Canada is not liable for any errors or omissions in the RCM Imagery, and will not under any circumstances be liable for any direct, indirect, special, incidental, consequential, or other loss, injury or damage caused by its use or otherwise arising in connection with this License Agreement or the RCM Imagery, even if specifically advised of the possibility of such loss, injury or damage and you hereby waive any and all claims you may have against the Government of Canada or against any of its officers, employees or agents for any such loss, injury or damage.

7. GOVERNING LAW:

This License Agreement shall be governed by and construed in accordance with the laws in force (including Federal law) in the Province of Ontario, Canada and shall be subject to the exclusive jurisdiction of the Courts therein.

8. INDEMNIFICATION:



You shall defend at your own expense, any claim, suit or proceeding brought against you, insofar as it arises from your use of the RCM Imagery. You shall indemnify and hold the Government of Canada and all its officers, employees and agents harmless for all claims, damages, costs and expenses awarded to you or third parties against the Government of Canada arising from any such claim, suit or proceeding.

9. ACCESS TO INFORMATION:

Your access to the RCM Imagery is subject to any restrictions that the Government of Canada determines to be applicable from time to time, at its entire discretion.

10. AUDIT:

The Government of Canada may audit your records, accounts and books relating to the use of RCM Imagery provided to ensure that they are being used in accordance with the terms and condition of this License Agreement. You shall provide forthwith all access to your facilities as well as to your records, accounts and books that the Government of Canada may reasonably require to exercise its rights of audit under this Article.

11. ASSIGNMENT OR TRANSFER:

Neither this License Agreement nor any of the rights or obligations under this License Agreement may be assigned or transferred by you without the prior written consent of the Government of Canada. This restriction on assignment or transfer will apply to assignments or transfers by operation of law, as well as by contract, merger or consolidation.

12. MODIFICATIONS:

This License Agreement may be modified from time to time by the Government of Canada, at the Government of Canada's entire discretion. While the Government of Canada will provide a copy of the License Agreement with every access to the RCM Imagery, it is the Licensee's responsibility and obligation to take knowledge of any modifications to the terms and conditions of this License Agreement as they occur and to abide by the License Agreement as modified in order to keep its rights of access to, and use of, RCM Imagery.

13. SEVERABILITY:

In the event that any provision of this License Agreement is declared invalid or unenforceable, the remaining provisions of this License Agreement will continue in full force and effect.

YOU HEREBY ACKNOWLEDGE TO HAVE READ, UNDERSTOOD AND ACCEPTED TO BE BOUND BY ALL THE TERMS AND CONDITIONS OF THIS LICENSE AGREEMENT AS INDICATED ABOVE.



[English precedes]

L'ACCÈS À L'IMAGERIE DE LA MISSION DE LA CONSTELLATION RADARSAT (MCR) ET SON UTILISATION SONT RÉGIS PAR LA *LOI SUR LES SYSTÈMES DE TÉLÉDÉTECTION SPATIALE* (« *LSTS* »). LE GOUVERNEMENT DU CANADA VOUS ACCORDE, À VOUS, LE TITULAIRE DE LICENCE, UNE LICENCE LIBRE DE REDEVANCES, PERPÉTUELLE ET NON EXCLUSIVE D'UTILISATION DE L'IMAGERIE DE LA MCR ASSOCIÉE AU PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE, Y COMPRIS À DES FINS COMMERCIALES, SOUS RÉSERVE DES MODALITÉS CI-DESSOUS.

PAR LES PRÉSENTES, VOUS RECONNAISSEZ AVOIR LU ET COMPRIS TOUTES LES MODALITÉS DU PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE ET VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LESDITES MODALITÉS.

MISSION DE LA CONSTELLATION RADARSAT (MCR) CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATEUR PUBLIC

1. DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent au présent contrat de licence :

- « **Données brutes** » s'entend des données de détection obtenues au moyen d'un satellite de télédétection et des données auxiliaires nécessaires à la production de produits dérivés à partir des données de détection, qui ne sont pas devenues, en raison de leur traitement, des produits dérivés.
- « Imagerie de la MCR » s'entend des données brutes et des produits de télédétection acquis ou créés au moyen de la MCR.
- « MCR » s'entend de la mission de la Constellation RADARSAT.
- « Produit dérivé » s'entend d'une image ou donnée obtenue par le traitement de données brutes.
- « Propriété intellectuelle » s'entend de toute information ou connaissance de nature industrielle, scientifique, technique, commerciale, littéraire, dramatique, artistique ou créative, qu'elle soit orale ou enregistrée sous toute forme ou sur tout support que ce soit, qu'elle fasse ou non l'objet de droits d'auteur; cela comprend, mais sans s'y restreindre, les inventions, les conceptions, les méthodes, les procédés, les techniques, le savoir-faire, les démonstrations, les modèles, les prototypes, les maquettes, les échantillons, les schémas, les données provenant d'expériences ou d'essais, les rapports, les dessins, les plans, les spécifications, les photographies, les manuels et tout autre document, les logiciels et les micrologiciels.
- « **Vous** » s'entend d'une personne physique ou morale, ou d'un groupe de personnes constitué en société ou autre, qui acquiert des droits de titulaire de licence en vertu du présent contrat de licence.

2. PROPRIÉTÉ

L'imagerie de la MCR qui vous est fournie en vertu du présent contrat de licence est concédée sous licence et non pas vendue. À ce titre, tous les droits, titres et intérêts relatifs à la propriété intellectuelle de l'imagerie de la MCR ainsi fournie sont et demeureront la propriété exclusive du gouvernement du Canada.

3. OCTROI DE LICENCE

L'imagerie de la MCR à laquelle vous accédez est assujettie à la LSTS et est fournie conformément à la Directive sur le gouvernement ouvert du Canada. Vous êtes libre de :

- copier;
- modifier;
- publier;
- traduire;
- adapter;

Mission de la Constellation RADARSAT Contrat de licence d'utilisateur public CSA-RC-AGR-0005 Rev 1.0

- · distribuer; ou
- autrement utiliser l'imagerie de la MCR associée au présent contrat de licence sur n'importe quel support et dans n'importe quel mode ou format à toute fin **LÉGITIME**.

Vous êtes tenu, lorsque vous exercez l'une ou l'autre des activités susmentionnées :

- de mentionner la source de l'imagerie de la MCR en incluant l'avis de droit d'auteur suivant, affiché de façon visible à côté de l'imagerie de la MCR ou d'une partie de celle-ci et, si possible, de fournir le lien vers le présent contrat de licence :
 - a. « Imagerie de la mission de la Constellation RADARSAT © Gouvernement du Canada (année d'acquisition) »;
 - k. « RADARSAT est une marque officielle de l'Agence spatiale canadienne » doit apparaître comme mention de provenance.

Les modalités du présent contrat de licence sont importantes, et si vous ne vous conformez pas à l'une d'entre elles, les droits qui vous sont accordés en vertu du présent contrat de licence peuvent être résiliés.

4. EXCEPTIONS

Le présent contrat de licence ne vous donne pas le droit :

- d'utiliser des renseignements personnels;
- d'utiliser des droits de tierces parties que le gouvernement du Canada n'est pas autorisé à concéder sous licence:
- d'utiliser les noms, les emblèmes, les logos ou d'autres symboles officiels du gouvernement du Canada;
- d'utiliser l'information qui est assujettie à d'autres droits de propriété intellectuelle, y compris les brevets, les marques de commerce et les marques officielles;
- de vendre l'imagerie de la MCR qui vous a été fournie par le gouvernement du Canada;
- d'utiliser des techniques d'ingénierie inverse sur l'image de la MCR, de désassembler ou de décompiler l'imagerie de la MCR de quelque façon que ce soit.

5. NON-APPROBATION

Le présent contrat de licence ne vous accorde pas le droit d'utiliser l'imagerie de la MCR de manière à laisser entendre qu'il s'agit d'une utilisation officielle ou que le gouvernement du Canada vous appuie ou approuve votre utilisation de l'imagerie de la MCR.

6. LIMITATION DE LA GARANTIE ET EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

L'imagerie de la MCR est concédée sous licence « telle quelle, » et le gouvernement du Canada ne fait aucune déclaration, ni implicitement ni expressément, n'accorde aucune garantie et n'assume aucune obligation ou responsabilité, dans la mesure où la loi le lui permet.

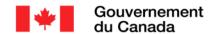
Le gouvernement du Canada n'est pas responsable des erreurs ou omissions dans l'imagerie de la MCR et ne saurait en aucun cas être responsable des pertes, blessures ou dommages directs, indirects, spéciaux, accessoires, consécutifs ou autres causés par son utilisation ou découlant autrement du présent contrat de licence ou de l'imagerie de la MCR, même si expressément informé de la possibilité de tels pertes, blessures ou dommages, et vous renoncez par les présentes à toute réclamation que vous pourriez avoir contre le gouvernement du Canada, ses dirigeants, employés ou mandataires pour de tels pertes, blessures ou dommages.

7. LOI APPLICABLE

Le présent contrat de licence est régi par les lois en vigueur dans la province de l'Ontario (y compris les lois fédérales) et est interprété conformément à celles-ci, et il relève de la compétence exclusive des tribunaux de cette province.

8. INDEMNISATION

Vous devez défendre à vos frais toute réclamation, poursuite ou procédure intentée contre vous, dans la mesure où elle découle de votre utilisation de l'imagerie de la MCR. Vous devez indemniser le gouvernement du Canada et tous



ses dirigeants, employés et mandataires et les dégager de toute responsabilité à l'égard des réclamations, dommages-intérêts, coûts et dépenses que vous ou des tiers avez reçus à la suite d'une telle réclamation, poursuite ou procédure.

9. ACCÈS À L'INFORMATION

Votre accès à l'imagerie de la MCR est assujetti à toutes les restrictions que le gouvernement du Canada juge applicables de temps à autre, à son entière discrétion.

10. VÉRIFICATION

Le gouvernement du Canada peut vérifier vos dossiers, vos comptes et vos livres relativement à l'utilisation de l'imagerie de la MCR fournie pour s'assurer qu'elle est utilisée conformément aux modalités du présent contrat de licence. Vous devez donner immédiatement accès à vos installations ainsi qu'à vos dossiers, comptes et livres que le gouvernement du Canada peut raisonnablement exiger pour exercer ses droits de vérification en vertu du présent article.

11. CESSION OU TRANSFERT

Vous ne pouvez céder ni transférer le présent contrat de licence ni aucun des droits ou obligations qu'il comporte sans le consentement écrit préalable du gouvernement du Canada. Cette restriction sur la cession ou le transfert s'appliquera aux cessions ou aux transferts par l'effet de la loi, ainsi que par contrat, fusion ou regroupement.

12. MODIFICATIONS

Le présent contrat de licence peut être modifié de temps à autres par le gouvernement du Canada à son entière discrétion. Le gouvernement du Canada fournit une copie du présent contrat de licence lors de chaque accès à l'imagerie de la MCR, mais il est de la responsabilité du titulaire de prendre connaissance de toutes modifications aux modalités du présent contrat de licence au moment où ces modifications sont apportées et de respecter le contrat de licence comme modifié afin de garder son droit d'accès et d'utilisation de l'imagerie de la MCR.

13. DISSOCIABILITÉ

Dans l'éventualité où l'une des dispositions du présent contrat de licence serait déclarée invalide ou inapplicable, les autres dispositions du présent contrat de licence demeureront pleinement en vigueur.

PAR LES PRÉSENTES, VOUS RECONNAISSEZ AVOIR LU ET COMPRIS TOUTES LES MODALITÉS DU PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE INDIQUÉES CI-DESSUS, ET VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LESDITES MODALITÉS.